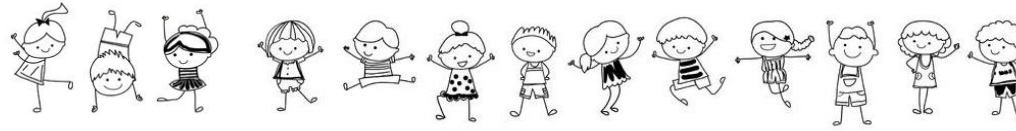




L'Accueil Temps Libre : la journée continue après l'école !



Chers Parents,

Vos horaires de travail ne correspondent pas nécessairement aux horaires scolaires de vos enfants et, à Houyet, nous en tenons compte !

Depuis 2011, la Commune, en partenariat avec l'ONE, s'est donc inscrite dans un projet appelé « L'Accueil Temps Libre » qui vous propose d'accueillir vos enfants pendant les périodes « d'avant et après école » mais également le mercredi après-midi et lors des journées pédagogiques. Ce projet reprend ses activités dès le **lundi 02/09** et est accessible aux enfants de 2.5 à 12 ans (ou inscrits en 6^{ème} primaire).

Sur chaque implantation, des accueillantes formées sont chargées d'encadrer vos enfants et d'assurer la qualité de l'accueil pour qu'ils puissent se détendre avant ou après leur journée d'école.

Vous trouverez toutes les informations et les documents d'inscription sur le site de la Commune :

<http://www.houyet.be>

☆ L'accueil du matin et du soir

Quand ? Dès 7h30 du matin et jusque 17h30 (possibilité de 7 H à 18 H sur simple demande) les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires.

Où ? Dans chaque école du réseau libre ou communal située sur le territoire de la commune.

☆ Les ateliers du mercredi

Quand ? Chaque mercredi dès le 04/09 (hors vacances scolaires) de 12h à 17h30.

Où ? Dans les locaux de l'école communale de Houyet (Rue de l'Hileau, 17). Un ramassage des enfants venant des autres implantations par le bus communal est organisé.

☆ Les ateliers durant les journées pédagogiques

Quand ? Dès 7h30 du matin et jusque 17h30 (possibilité de 7 H à 18 H sur simple demande).

Où ? Dans les locaux de l'école communale de Houyet (Rue de l'Hileau, 17).

Pour des raisons d'organisation, pour le bon déroulement des activités et pour la sécurité lors du transport des enfants, **il est obligatoire** pour chaque enfant qui participera aux activités :

- * de l'inscrire préalablement, au plus tard la semaine précédente afin d'adapter les activités au nombre d'enfants et d'assurer la sécurité dans le bus ! ;
- * En cas de droit de garde, merci de nous fournir une copie du jugement réglant le droit de garde.
- * de compléter annuellement la « **fiche santé** ».
- * de signer le règlement d'ordre intérieur de l'ATL.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS :

- ☆ **Claudine BERNARD**, responsable de projet du mercredi et des journées pédagogiques au 0475 / 54 18 88
- ☆ **Eric DESSY**, directeur d'Ecole et responsable de projet pour l'accueil du matin et du soir au 082/667065 ou à l'adresse ecolesdehouyet@hotmail.com
- ☆ **Sophie MARNETTE**, coordinatrice Accueil Temps Libre, au 082/ 67 69 62 ou à l'adresse atl@houyet.be